



Procès-verbal N° 01/17

CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 15 mars 2017 à
20h30 au Complexe communal du
Léman.

La 5ème séance de la présente législature 2016-2021 et 1ère de cette année 2017 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par Mme Corinne Willi, Présidente pour cette année 2016-2017, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Nous avons 7 points à l'ordre du jour. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, nous passons au point 1

1. Appel

Effectif du Conseil 60

Excusés 7 Mme Fankhauser
MM. Chappuis, Dijamatovic, Mouvet, Plass, Vazquez-Fernandez
et Weber.

Absents : 0

Présents : 53

Majorité absolue : 27

Les membres de la Municipalité suivants sont présents : Mme Merminod, MM Clerc et Panzera ; MM. Brandt et Jatton sont excusés.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 51 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Suite à l'arrivée de M. Jatton, excusé et annoncé en arrêt maladie, Mme la Présidente suspend provisoirement la séance, afin de prendre connaissance d'un nouveau certificat médical présenté par ce dernier.

Après demande d'un avis de droit à Maître del Bocca, membre du conseil, Mme la Présidente lit à l'assemblée le certificat médical de M. Jatton ainsi que sa décision de ne pas entrer en matière, et lui demande de ne pas siéger à cette séance.

La séance du Conseil peut enfin débiter.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016

PV no 09/2016 du 7.12.16

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant ce PV :

Mme Kaeser-Moser : à la page 8, dans mon intervention concernant l'AJESOL, il faut modifier le texte comme suit : « le budget global de CHF 11'209'550.- a été accepté. On peut voir que 47% des coûts sont couverts par les communes et pour Saint-Sulpice cela représente CHF 589'895.15 ».

M. Panzera : à la page 3, il s'agit de l'immeuble Centre 59.

M. del Boca : à la page 7, supprimer l'amendement est refusé par... car nous le retrouvons en dessous.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le PV no 09/2016 du 7.12.16 est accepté par 48 voix pour et 4 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

Parmi les événements qui ont marqué la vie de notre commune, on mentionnera en particulier :

- Le 9 février 2017, au Foyer des Pâquis, réception des nouveaux habitants ; quelque 200 personnes avaient fait le déplacement. La commune leur a été présentée par les représentants de l'exécutif et du législatif ainsi que par les représentants des sociétés locales. Les différents acteurs de la vie culturelle et sportive (vie associative) de Saint-Sulpice étaient également présents et ont répondu aux questions sur des stands, tout ceci dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Mme la Présidente communique quelques dates à retenir :

- Dimanche 30 avril, élections cantonales : élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, 1^{er} tour. Le bureau aura besoin d'un peu d'aide de votre part.
- Dimanche 21 mai, élections et votations : élection du Conseil d'Etat, 2^{ème} tour et votations fédérales.

Les prochaines dates du Conseil communal :

- 3 mai, 14 juin et 28 juin 2017

Communications de la Municipalité :

M. le Syndic : La Municipalité vous informe qu'elle a reçu début février, la lettre de démission de Mme Sandrine Pittolaz, boursière, pour le délai légal de congé de 6 mois, soit pour le 31 août 2017. Dans son courrier, Mme Pittolaz invoque des raisons familiales importantes.

Mme Pittolaz a débuté son activité, au sein de la commune de Saint-Sulpice en tant que boursière, le 1^{er} mai 2007. Pendant presque 10 ans, Mme Pittolaz s'est épanouie dans son activité et a aimé, comme elle le dit elle-même, faire parler les chiffres. Nous la remercions pour tout le travail effectué au cours de ces années et lui souhaitons bonne chance pour la suite de sa carrière professionnelle. Nous avons immédiatement mis le poste au concours.

Le 6 mars 2017, Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Mettraux a reçu la Municipalité in corpore pour lui donner connaissance du résultat de l'enquête qui avait été confiée au Groupe Impact. A cette occasion, les grandes lignes du rapport ont été communiquées à chacun, y compris M. Jean-Pierre Jaton. A l'issue de cette séance, il a été convenu qu'aucune communication ne serait faite dans l'immédiat.

La Municipalité a immédiatement demandé à pouvoir prendre connaissance du rapport complet afin de l'étudier attentivement, de faire valoir ses observations et, le cas échéant, de

formuler des réquisitions d'instructions complémentaires. Le Conseil d'Etat a répondu à sa demande. Ceci étant, l'enquête n'est pas encore close.

Conformément à ce qui a été convenu avec le Conseil d'Etat, aucune communication ne sera faite tant que l'instruction est encore en cours. La Municipalité de Saint-Sulpice s'en tient scrupuleusement à cette ligne.

Nous avons appris que M. Jaton a déjà communiqué des informations à des tiers, malgré l'embargo qui avait été convenu. Nous le déplorons. Nous ne commentons pas les déclarations qu'il pourrait avoir faites.

Mme Merminod : j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, le budget demandé pour les soins à domicile de CHF 410'800.- a été revu à la baisse et sera de CHF 362'314.-.

Concernant l'école, les choses bougent. Les travaux électriques demandés par Securelec sont terminés. Le concierge a remis en ordre diverses choses, l'eau chaude est enfin de retour, l'encrage du mur de grimpe a été remis en ordre, les distributeurs de papier ont été remplacés, les cailloux qui assuraient le drainage et posaient des problèmes seront recouverts d'une dalle. Le seul problème restant sont les robinets ; nous avons transmis un rapport à l'entreprise responsable qui a reconnu le problème et nous attendons un rapport d'experts.

4. Préavis no 01/17 : « Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2017 ».

Mme Berner a présidé la commission en présence de M. Clerc Alain, syndic, Mme Merminod et MM. Brandt et Panzera qui représentaient la Municipalité. Mme la Présidente donne la parole à Mme Burrus, rapporteur, en l'absence de M. Mouvet, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter :

Mme Merminod : la Municipalité ne soutient pas ces deux amendements. Nous avons un collègue propre et cela prend des heures ; le travail de notre concierge pour la salle de gymnastique est d'environ 3 heures tous les jours, le nettoyage 4 heures, pour les problèmes techniques 15 min et tous les travaux non cités, dont celui du week-end et les rendez-vous techniques ainsi que toutes les réparations. Nous avons de la chance d'avoir un concierge bricoleur. Au mois de janvier, il a 87 heures supplémentaires. Oui, la propreté cela représente un coût. En acceptant ces amendements cela veut dire que l'on arrête ces heures supplémentaires et cela veut dire aussi que le travail ne se fera pas correctement. Concernant la voirie, l'amendement concerne en partie des heures faites par M. Nascimento qui n'arrive pas tout à faire, et il y a le travail au Foyer où nous avons une seule personne qui le gère et est de garde lors d'évènements du week-end. En acceptant ces amendements, vous allez aussi choisir de diminuer ces prestations.

M. Panzera : je vais argumenter sur le second amendement concernant le responsable des bâtiments communaux. Notre patrimoine actuel est de 12 bâtiments. La gérance ne s'occupe que des appartements, mais pas des immeubles proprement dits. Ces tâches sont complètement occultées. Ce poste comprend la gestion et le service technique, ainsi que la préparation des préavis. La gestion des nouvelles constructions, la préparation des mesures de sécurité, le suivi des offres et commandes des travaux de maintenance représente une estimation de 15% de son temps pour le développement durable. Donc oui, il faut une compétence dans ce domaine pour gérer entre autres les plans de construction. Si nous trouvons la perle rare, j'ai des doutes que cette personne puisse commencer avant le 1^{er} octobre 2017. Le fait d'accepter cet amendement ne va pas changer grand-chose.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

Mme Probst : j'aimerais savoir si cela est possible d'avoir une date concernant le résultat du consultant Organize.

M. Panzera : il s'agit d'un long travail et Organize va nous aider à mettre en place un certain nombre de processus et cela va durer toute l'année.

M. Walpen : vu ma formation, les chiffres m'interpellent et concernant votre tableau de l'amendement, au sujet du budget complémentaire, il est mentionné une approximation et nous pouvons mettre en doute la véracité de ces chiffres. Toutefois, si je calcule la 1^{ère} ligne qui est de CHF 35'000.-, il s'agit d'un engagement depuis août jusqu'à décembre, ce qui représente 5 mois, si je divise 35 par 5, cela fait CHF 7000.- par mois, ce qui fait par année CHF 84'000.- et non CHF 85'000.-.

Au sujet de la seconde ligne, il s'agit d'un engagement depuis juillet et CHF 27'000.- x 2 cela fait CHF 54'000.-, mais la 3^{ème} ligne est juste.

Mme Berner : il s'agit juste de chiffres arrondis.

M. Clerc Laurent : il faut adapter les moyens aux exigences. Le travail constaté au vu du certain nombre d'heures supplémentaires ne vient pas d'un travail auto-généré. Il faut donc bien aligner le budget et je pense que ce n'est pas une bonne idée d'accepter les deux amendements.

M. Racine : lorsque je lis cette demande supplémentaire, j'ai l'impression que l'on ne sait pas très bien où l'on va. Nous avons voté le budget il n'y a pas longtemps et je n'ai pas le sentiment qu'il s'agit d'un budget réfléchi. Je demande donc de ne pas accepter ce supplément.

M. le Syndic : le contrat des nouveaux concierges a été basé sur le contrat des anciens concierges. Ils reprennent cette tâche et constatent qu'il y a énormément de choses en plus qui n'avaient pas été faites d'où les heures supplémentaires.

Mme Berner : de ce que j'ai compris, les heures supplémentaires n'avaient pas été demandées et pour tempérer un peu les propos de M. Racine, il s'agit plutôt d'un recrutement dans l'urgence avant de laisser du temps au consultant Organize de faire des propositions avec un organigramme, et c'est pour cela que la commission demande de valider le montant de CHF 158'400.- pour 2017. Je suggère que la Municipalité se laisse un peu de temps avant de prendre les décisions qui s'imposent.

M. Pache : au sujet du responsable des bâtiments, j'aurais voulu savoir pourquoi, du moment où nous avons une gérance, il n'est pas possible d'étendre les charges confiées à cette dernière et d'éviter de passer à l'engagement de personnel fixe.

M. Panzera : dans la gestion des immeubles, la partie locative est particulièrement faible. La gérance actuelle a un contrat très succinct avec 4 % pour la gestion des appartements. Elle ne s'occupe pratiquement pas de la gestion des salles.

Mme Merminod : concernant le crédit complémentaire pour le poste de concierge, il a, à la base, été mal évalué. Maintenant, il s'agit d'avancer et nous n'avons pas à recruter une personne à 50 % pour la conciergerie, mais avoir une personne sur place prête à assumer. Le choix est de se dire : est-ce que c'est une personne sur place qui peut reprendre ou l'on diminue les coûts comme le conseil communal le souhaite.

M. Wessner : je suis un peu pris entre deux feux, dans le sens que l'on nous met le couteau sous la gorge. On nous dit que l'on vous offre cela, mais qu'il faudra payer. Cela n'empêche pas qu'il y a 3 mois on votait un budget qui a été mal fait. C'est dommage, mais ce n'est pas notre problème. Faites votre travail.

Mme Merminod : je suis d'accord. Le budget a été mal estimé. Maintenant est-ce que l'on continue sur cette voie ou vous nous accordez un crédit supplémentaire ?

M. Gardet : vous êtes venus avec un budget déficitaire et l'information de ce jour plonge encore plus le déficit. Nous parlons que de charges qui augmentent mais est-ce que les revenus seront compensés. Si nous devons vivre une augmentation de charges, le budget sera de plus en plus déficitaire.

M. le Syndic : avant le rapport de la Société Organize, nous nous étions déjà rendus compte que la commune a grandi très vite et nous nous sommes appuyés sur ce consultant qui avait déjà réorganisé d'autres communes. Nous n'avons peut-être pas tous les paramètres. Nous avons à cœur que les enfants aient un endroit salubre et que toutes les prestations du personnel communal soient au point. Je comprends la réaction du conseil qui est inquiet, parce que l'on remet encore une couche sur le déficit. C'est le budget qui est déficitaire, mais les comptes ne sont pas encore sortis.

Mme Theumann : concernant le concierge de l'école, j'entends dire qu'effectivement il effectue des petits travaux, néanmoins, le bâtiment est encore neuf et peut-être qu'il s'agit de quelques ajustements momentanés. D'autre part, le concierge a débuté il n'y a pas si longtemps et il faut peut-être une période d'adaptation.

Mme Merminod : oui, il y a une surcharge momentanée. Mais sachez que dans une école, il y a toujours des réparations. Il ne répare pas que des défauts. La surcharge de travail vient du fait que nous avons 20 classes, une salle de gymnastique, un réfectoire, une UAPE donc ce que nous demandons n'est pas démesuré.

M. le Syndic : effectivement, nous avons peut-être minimisé le budget de la même façon que le Canton ou la ville de Lausanne mais il y a le respect des travailleurs.

M. Panzera : notre commune a une progression forte. M. le Syndic et moi-même avons assisté à une séance qui montre le développement du district de l'Ouest. A ce jour, ce district compte 80'000 personnes et en 2025, nous atteindrons 100'000 personnes avec 46500 emplois. Toutes les communes courent après le train. La commune de Crissier a investi récemment à long terme, afin de voir les perspectives futures, ce que nous n'avons pas fait. Je vous prie donc d'accepter ce préavis.

M. Gyax : le train est parti et nous n'allons pas rattraper l'horaire. Gouverner c'est prévoir et nous n'avons pas prévu. Ce n'est pas la Municipalité qui est fautive, ni le conseil communal, mais c'est la jonction et la coordination entre les deux qui ne fonctionnent pas. J'attire l'attention de la commission de gestion, soit d'être beaucoup plus proactive dans le domaine de la planification. Le budget est une planification à 12 mois et nous sommes à 3 mois !! Je pense que le fond est justifié en grande partie, mais j'aimerais que la collaboration de la COGEFI avec la Municipalité soit plus active.

M. del Boca : j'aimerais faire un petit rappel. M. le Syndic nous a dit qu'il s'agissait du respect du travailleur, mais quel est le rôle de la COGEFI ? Cette dernière travaille en fonction des éléments en sa possession. Par exemple, les budgets, les comptes et les rapports de gestions. Dans le rapport de gestion du 9 juin 2011, la COGEFI avait demandé pour la première fois une analyse détaillée des charges des bâtiments communaux, car les chiffres manquaient cruellement de lisibilité. Dans le rapport du 2 juin 2013, cette demande a été renouvelée. Dans le rapport du 4 juin 2014, la COGEFI a émis le vœu suivant :

Reprendre l'ensemble des charges des bâtiments communaux, y compris l'Eglise Romane, afin d'avoir des explications sur les différents postes, dans le cadre d'une étude énergétique. Cette étude a été effectuée dans le courant de l'année 2014 et elle précise que sur la base des études réalisées, des priorités ont été fixées sur la maîtrise des coûts ; dans le rapport du 20 novembre 2016, la COGEFI préconise 9 mesures parmi lesquelles la suivante : elle demande un réexamen des coûts de la conciergerie et la gérance des bâtiments. Donc depuis 2011, la COGEFI a fait son travail. La mise en œuvre par la Société Organize doit expliquer comment réorganiser l'administration communale et notamment le secteur des bâtiments communaux qui comprend 3 volets, à savoir la gestion des bâtiments, la conciergerie et la gérance. Le rapport Vicario Consulting SA dont la COGEFI a eu connaissance de quelques extraits relatifs à l'organisation précise que le profil de la personne à recruter reste à préciser. Il n'y a pas de refus de la part de la COGEFI. Maintenant un dernier point, dans le préavis on parle du collège, du Foyer paroissial et aussi du refuge. Je cite les chiffres suivants :

Conciergerie des bâtiments communaux : 2013 CHF 81'000.-, 2014 CHF 97'000.-, 2015 CHF 101'000.- et budget 2016 CHF 90'000.- et budget 2017 CHF 111'600.- donc augmentation de 23,6 %.

Foyer : 2015 CHF 20'000.-, 2016 CHF 17'000.-, budget 2017 CHF 36'700.- donc une augmentation de 115 %.

Refuge : 2015 CHF 9'000.-, 2016 CHF 9'000.-, budget 2017 CHF 15'000.- donc une augmentation de 50 %.

Le montant qui nous est demandé ne concerne pas uniquement le collège.

M. Panzera : je remercie M. del Boca de ces chiffres qui démontrent la nécessité d'avoir une personne responsable des bâtiments et peut-être plus rapidement que l'on ne pense. Pour trouver quelqu'un, il faut commencer à chercher demain. Il s'agit d'une intention d'engager.

M. Gygax : suite à l'excellent exposé de M. del Boca, en effet c'est comme cela qu'il faut travailler.

M. Spaccapietra : j'ai beaucoup de sympathie pour les arguments de la Municipalité, mais elle est sérieusement perturbée lorsque je lis dans les rapports de la commission la phrase à propos des responsables des bâtiments qui précise : pour compléter le cahier des charges, la Municipalité propose d'y adjoindre une personne pour le développement durable. Ceci veut dire que l'on se trouve avec un trou dans le cahier des charges. Je constate que les membres de la commission travaillent d'une façon très sérieuse et j'appuie les deux amendements.

M. Panzera : le développement durable n'est pas mis de côté. Dans le profil de la personne qui sera responsable, ce point sera défini, afin d'avancer dans ce domaine.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote concernant l'amendement no 1.

L'amendement no 1 est accepté par 43 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.

Mme la Présidente propose de passer au vote concernant l'amendement no 2.

L'amendement no 2 est accepté par 39 voix pour et 13 voix contre.

Maintenant, Madame la Présidente propose de passer au vote concernant le préavis et ses amendements.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 01/2017 ;
- Vu le rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de son étude et où les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;
- Considérant les deux amendements proposés par la Commission de gestion et des finances en charge de l'étude du préavis ;

Décide par 42 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions

1. D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2017 représentant au total une augmentation des charges de CHF 158'400.- ;
2. De financer les charges nettes complémentaires par la trésorerie ordinaire.

5. Dépôt du rapport-préavis no 02/17 : « Réponse à la motion Pacheet Consorts « Aide financière pour locataires de logements protégés »

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Pache : il m'a fallu un peu de patience, mais j'apprécie pleinement l'arrivée de ce préavis. Sa concision ne reflète pas la quantité de travail fournie par Mme Merminod que je remercie. La proposition faite par la Municipalité est dans l'esprit de la motion et il y aura quelques aspects techniques à débattre lors de la séance de commission.

Mme Burrus : je me réjouis aussi de l'ouverture de cette motion mais j'aimerais que la commission se penche sur la page 3, car j'ai été surprise que cette aide proposée ne soit

seulement pour les petits appartements et éviter que, par la suite, cette aide soit demandée pour des appartements plus grands.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. Le bureau nommera une commission.

6. Communications des délégués aux conseils intercommunaux.

ARASOL : pas de commentaire.

AJESOL : pas de commentaire

ORPC : le 1^{er} mars 2017, nous avons participé au rapport annuel et tous les membres représentant Saint-Sulpice étaient présents. Le district compte actuellement environ 80'000 habitants et l'ORPC a un effectif de 660 personnes, malheureusement en diminution chaque année.

PoIOuest : pas de commentaire

APREMADOL : Mme Burrus : je vous informe que nous avons participé à 2 comités au cours desquels nous avons discuté des comptes et du nouveau projet de loi présenté par M. Maillard sur la réorganisation des soins à domicile.

7. Propositions individuelles et divers.

M. Glauser : le 16 décembre dernier, la Municipalité nous a informés du courrier reçu par la poste qui nous précisait son intention de fermer l'office postal de Saint-Sulpice et de le remplacer par une agence aux compétences très limitées. Vous nous avez également fait part de votre prise de position qui s'oppose à cette fermeture. Les Serpelious ont reçu un tout ménage confirmant les intentions du géant jaune. Vous avez appris que cette nouvelle était très mal ressentie par la population qui se sent trahie. Afin de manifester sa désapprobation, une récolte de signatures a été lancée et aujourd'hui nous pouvons vous remettre le résultat, à savoir 1090 signatures de personnes habitant le territoire de la commune et 365 de personnes extérieures. Compte tenu du fait qu'aucun commerçant du village n'a souhaité s'engager dans un partenariat avec la Poste, la démarche des Serpelious est d'autant plus importante. Je remercie tout le monde qui a donné un coup de main et surtout les commerçants.

Mme Probst : j'aimerais demander à M. Panzera quand il pensait nous présenter le rapport élaboré par les deux consultants concernant le groupe du développement durable. Il faut le mettre en adéquation avec le plan de la législature.

M. Moser : concernant les transports publics, vous avez pu constater que la ligne 31, en cas de force majeure, a mis un petit bus pour desservir cette ligne. Cela fait moins de bruit et cela est suffisant, sauf aux heures de pointe, mais ce bus est mieux adapté à la configuration du dit parcours.

M. le Syndic : est-ce une constatation ou attendez-vous une réponse ?

M. Moser : non il s'agit d'une constatation.

Mme Kaeser-Moser : dans notre procès-verbal de la dernière séance, M. Panzera nous parlait du chauffage de l'immeuble dans lequel on se trouve, avec un préavis qui serait déposé, et en page 4, M. Gygax nous avait parlé du local de police et ainsi que ses imputations du Bochet n'étaient plus pour ce local ; alors qu'en est-il ?

M. Panzera : concernant le chauffage, nous avons connecté cet immeuble au gaz et le préavis sera déposé à la prochaine séance. Concernant la seconde question, nous avons effectivement loué un local et cela devrait apparaître dans les revenus.

M. Dubuis : concernant la circulation et les nuisances, le futur quartier des Jordils va laisser apparaître des problèmes. Il avait été question de la possibilité de créer un rond-point au nord ou une bifurcation. Où en est-on ?

M. le Syndic : la sortie par le Nord est totalement irréalisable. Un propriétaire avait été contacté, mais entretemps, il a construit une chaudière à pellets ; on ne peut plus passer et l'Etat de Vaud refuse un accès sur la RC1. Nous avons eu des contacts avec la Société Patrimonium, plutôt concernant les bâtiments que la circulation, mais nous l'avons rendue attentive à ces problèmes. Passer par le Chemin de l'Ochettaz et le mettre en sens unique

n'est aussi pas envisageable. Donc les personnes passeront par le futur giratoire de Vallaires et la zone 30 sera étendue jusque-là. Nous envisageons toujours de mettre une zone 20Km/h au centre du village.

M. Gygax : un candélabre a été placé vers la maison des Crêtes et je trouve qu'il n'est pas esthétique par rapport aux autres. Est-ce définitif ?

M. le Syndic : il est provisoire. Les lampadaires style Vieux Paris doivent être commandés au fur et à mesure et il y a un délai.

M. Glauser : je rappelle notre soirée des 2 et 4 avril dans la salle de gymnastique.

M. Ruegg : vous avez reçu un tout ménage concernant une conférence publique sur la mémoire et elle est ouverte à tout le monde.

Mme Burrus : j'aimerais parler de verdure et suis un peu catastrophée par l'état général du soin de nos forêts, particulièrement celle du Laviau. Lorsque vous vous promenez, nous avons l'impression d'être devant un cataclysme avec des empreintes de trax et de chemins défoncés. Si c'est cela la biodiversité on peut vraiment faire mieux.

M. le Syndic : chaque année le garde forestier vient et chaque année, de même que le responsable des forêts, et décident quelles essences doivent être taillées. Ce n'est pas la commune qui décide, mais l'Etat de Vaud. C'est vrai que momentanément c'est un fouilli. Concernant les marques de trax, nous allons envoyer du monde pour la remise en état.

Mme Probst : il y a une conférence demain à 20 h à l'Espace 52 sur la permaculture.

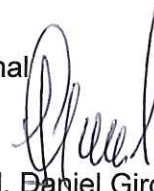
M. del Boca : dans la forêt du Laviau on plante des petits arbres alignés, mais j'aurais une autre question. Concernant le dentiste au chemin des Mémises, au sujet des deux sortes de toiles cirées qui pendent sur les façades, je trouve cela disproportionné. Est-ce que cela a fait l'objet d'une demande avec autorisation ?

M. Panzera : je porterais une attention particulière.

La parole n'étant plus demandée, Mme La Présidente clôt la séance à 22h10



Mme Corinne Willi



M. Daniel Giroud